

## Conseil Municipal du 08 avril 2021

**Présents** : Thierry PAUCHARD, Thierry SPINLER, Guillaume LAINÉ, Thomas MASSE, Christine GONNU, Franck MOLLARD, Roland FEI, Caroline BASTOUL

**Excusés** : Francette GELBARD, Mélanie TAILLOLE,

**Secrétaire de Séance** : Roland FEI

Approbation compte rendu du 25 février 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Devis

Cerig : devis pour mise à jour du logiciel pour passage à de la DSN (déclaration salaire) passage obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 516 €

Devis retenu à l'unanimité

Réfection voies communales : Route des Avoines, Route de Bouligneux et Route des Chântres

Socaf : Réalisation de point à temps automatique 65 % avec gravillonnage 4/6 porphyre y compris concassé 0/20 pour nids de poules 3 T : 3 360 € H.T.

Pour le chemin des Avoines 1 500 m<sup>2</sup> préparation comprenant balayage et délimitation réalisation d'un enduit monocouche à l'émulsion 72 % et gravillons porphyre 4/6 : 5 850 € H.T.

L'ensemble 9 210 € H.T soit 11 052 € T.T.C

Colas :

- Routes des Avoines, Route de Bouligneux, Routes des Chântres : reprofilage à chaud et PATA manuel

Délimitation chaussée 200 ml , point à Temps émulsion à 65 % et granulats porphyriques , balayage et 6 T d'enrobé BBSG 0/10, plus valeur pour application manuelle : 5 068.71 € H.T soit 6 082.45 € T.T.C

- Route des Avoines Monocouche sur 290 ml : délimitation de chaussée sans évacuation 580 ml ; Enduit monocouche porphyrique pour chaussée 870 m<sup>2</sup> balayage : 5 630.60 € H.T soit 6 756.72 € T.T.C

L'ensemble : 12 839.17 € T.T.C.

Des renseignements seront demandés pour ces devis car chemin des Avoines SOCAFL 1500 m<sup>2</sup> et COLAS 870 m<sup>2</sup>, et réfection routes des Avoines, de Bouligneux, et des Chîntres SOCAFL 3 T enrobé et Colas 6T.

### Délibération repise des parties communes lot 10 Lotissement Cœur de Village (logement Ain Habitat)

Le 29 Août 2019 le Conseil Municipal avait délibéré pour la reprise des parties communes du Lotissement Cœur de Village, à ce jour, le Conseil Municipal doit délibérer autoriser Mr le Maire à signer tous documents nécessaires pour la reprise des parties communes du lot 10, logement Ain Habitat : parking, voirie, espace vert et l'éclairage public, réseaux

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour la reprise des parties communes du lot 10, lotissement Cœur de Village.



### Délibération participation financement instruction actes relatifs à l'occupation du sol (urbanisme)

Vu la convention constitutive du service ADS Unifié signée le 4 novembre 2014 entre les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée, actualisée par 3 avenants.

Vu l'avenant n° 3 à la convention entre les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée signé le 22 juin 2017 définissant dans son article 14, les dispositions financières et notamment les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement du service ADS sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition.

Vu la convention initiale en date du 29 juin 2016. liant la Commune de SAINTE OLIVE. à la Communauté de Communes (Centre Dombes / Chalaronne Centre / du Canton de Chalamont) et ses deux avenants (pour les communes de l'ex-CC Chalaronne Centre seulement) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 9 mars 2017 adoptant la gratuité des actes instruits par le service ADS pour les Communes membres de son territoire.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 4 mars 2021 relative aux modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions financières et notamment les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement du service ADS sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition :

- une part fixe calculée à partir d'un droit d'entrée de 218 € par commune et d'une assistance téléphonique, conseils techniques et juridiques calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune sur la base d'1 € par habitant.
- une part variable calculée en fonction du nombre et du type de dossiers instruits, sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition..

Composantes de la contribution au service ADS				répartition	tarif unitaire
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nb de communes ( 55 communes)		5%	218 euros de droit d'entrée par commune
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%	1 euro/habitant
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de l'instruction de	70%	
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs) et DP division	1		134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	0,2		27 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2		27 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	0,4		54 €/Cub
		Coût unitaire par DP	0,5		67 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et collectif et leurs modificatifs	3		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		27€/PD
	PLU	Relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des commu			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

Ainsi, le financement du service ADS unifié a généré pour l'année 2020 une participation de la Communauté de Communes de la Dombes de 140 794 €.

	PART FIXE (base pop. totale 2020)	PART VARIABLE (base données 2019)	TOTAUX	REGUL de 2019 sur budget 2020	TOTAL COTISATIONS 2020
<b>C.C. DE LA DOMBES</b>	<b>47 338,00 €</b>	<b>96 655,00 €</b>	<b>143 993,00 €</b>	<b>-3 199,00 €</b>	<b>140 794,00 €</b>

Après quatre exercices, il a été constaté que les dépenses engagées en section de fonctionnement impactent fortement l'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes de la Dombes.

Par délibération du 4 mars 2021, le Conseil communautaire de la Dombes a décidé de modifier les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS de la façon suivante :

- Prise en charge de la part fixe correspondant au droit d'entrée et à l'assistance téléphoniques, techniques et juridiques par la Communauté de Communes de la Dombes.
- Prise en charge de la part variable par les Communes du territoire : facturation aux communes des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS unifié.

Il est donc proposé au Conseil municipal, à la suite de cet exposé :

- d'approuver la prise en charge par les Communes du territoire de la part variable du financement du service ADS unifié, à savoir la facturation des actes d'urbanisme transmis au service ADS Unifié pour instruction ;
- d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Commune. Cet avenant à la convention prend effet à compter de l'exercice 2021.

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, (résultat des votes), décide :**

- d'approuver les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS, avec la facturation aux Communes membres des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS unifié.
- 
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, entre la Communauté de Communes de la Dombes et ses Communes membres, joint à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## Approbation Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire Thierry PAUCHARD présente le Compte Administratif du budget principal pour l'année 2020 :

- en section **FONCTIONNEMENT :**

• Total recettes fonctionnement	204 319.06 €
• Total dépenses fonctionnement	123 864.11 €
• Report excédent 2019	485 713.79 €
<b>un excédent de</b>	<b>566 168.74 €</b>

- en section **INVESTISSEMENT :**

• Total recettes investissement	61 461.97 €
• Total dépenses investissement	40 671.64 €
• Report excédent 2019	34 224.90 €
<b>un excédent de</b>	<b>55 015.23 €</b>

**Excédent de clôture de 621 183.97 €**

Après présentation, Monsieur le Maire Thierry PAUCHARD sort de la salle. Roland FEI, doyen d'âge, prend la parole et demande de voter les résultats à la clôture du budget principal 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats présentés.

Mr le Maire regagne la salle

## Approbation Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le Compte de Gestion dressé par le receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Affectation des résultats</b>
----------------------------------

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020  
 Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2019	Virement à la S. Invest	Résultat exercice 2020	Résultats Cumulés	Reste à réaliser 2020	Besoin de financement compte 1068	Chiffre à prendre en compte pour affectation résultat
Investissement Ligne 001	34 224.90		20 790.33	55 015.23	14 100.00	0	55 015.23
Fonctionnement Ligne 002	485 713.79		80 454.95	566 168.74			566 168.74

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

En section de fonctionnement :	
Compte 002 excédent (recette) :	566 168.74
En section investissement :	
Compte 001 excédent (recette)	55 015.23

<b>Délibération concessions cimetière</b>
---

Rappel délibération 09 mars 2020:

Concession cimetière :

- |                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| - <b>Quinze ans</b>    | <b>110,00 €</b> |
| - <b>Trente ans</b>    | <b>190,00 €</b> |
| - <b>Cinquante ans</b> | <b>310,00 €</b> |

Case au Columbarium : case dimensions intérieures de 45 x 45 cm et de hauteur 42 cm :

- |          |                 |
|----------|-----------------|
| - 15 ans | <b>600,00 €</b> |
| - 30 ans | <b>800,00 €</b> |

La gravure sur la porte de la case du columbarium est à la charge de la famille.

Jardin du souvenir : la dispersion des cendres dans le puisard du jardin du souvenir est gratuite. Si la famille souhaite graver le nom du défunt sur une des plaques, cette gravure est à la charge de la famille en respectant les conditions énoncées dans le règlement de l'espace crématoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif des concessions cimetières.

## Vote des taxes

Les taux taxes foncières 2020.

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| - Taxe Foncières Bâti :   | <b>9.28 %</b>  |
| - Taxe Foncières Non Bâti | <b>30.52 %</b> |

Conseil Départemental taux de **13.97 %** sur 2020 reversé à la commune en compensation de la Taxe d'Habitation qui n'est plus encaissée par la commune suite à la suppression progressive. Cette année, 2021, les 13.97 % du Conseil Départemental vont se cumuler avec le taux de la Taxe Foncière Bâti de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti de 2020 et le taux du Conseil Départemental de compensation de la Taxe d'Habitation soit pour 2021 :

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| - Taxe Foncières Bâti :   | <b>23.25 %</b> |
| - Taxe Foncières Non Bâti | <b>30.52 %</b> |

# Avis taxe foncière 2020

Département : 010 AIN

Commune : 382 SAINTE-OLIVE

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
Taux 2019	9,01 %	%	1,05 %	13,97 %	0,169 %	14,50 %	0,144 %
Taux 2020	<b>9,28 %</b>	%	1,22 %	<b>13,97 %</b>	0,166 %	14,50 %	0,35 %
<b>Propriétés bâties</b>							
Adresse	5089 LA PLANCHETTE						
Base ①	2226		2226	2570	2226	2226	2226
Cotisation	207		27	359	4	323	8
Cotisation lissée ②	183		21	281	4	281	8
Adresse	42 IMP DE L ANCIENNE ECOLE						
Base ①	800		800	800	800	800	800
Cotisation	74		10	112	1	116	3
Cotisation lissée ②							
Cotisation 2019	243		24	377	5	388	4
Cotisation 2020	257		31	393	5	397	11
Variation	+5,76 %	%	+29,17 %	+4,24 %	0 %	+2,32 %	+175,00 %
<b>Propriétés non bâties</b>							
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux 2019	29,63 %	%	4,55 %	32,51 %	0,538 %	12,10 %	0,414 %
Taux 2020	<b>30,52 %</b>	%	4,96 %	32,51 %	0,531 %	12,00 %	1,01 %
Bases terres non agricoles							
Bases terres agricoles	74		74			93	74
Cotisation 2019	22		3			11	-
Cotisation 2020	23		4			11	1
Variation	+4,55 %	%	+33,33 %	%	%	0 %	- %

## Document 1259 vote des Taxes Foncières 2021



COMMUNE : 382 STE OLIVE

ARRONDISSEMENT : 01 BOURG-EN-BRESSE

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC CHATILLON SUR CHALARONNE

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021					
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 <small>1</small>	Taux de référence pour 2021 <small>2</small>	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 <small>3</small>	Produit de référence (col.3 x col.2) <small>4</small>	TA
Taxe foncière (bâti).....	233 936	<b>23,25</b> (*)	236 000	54 870	
Taxe foncière (non bâti).....	37 912	30,52	37 400	11 414	
CFE.....				0	
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	<b>66 284</b>
(*) dont taux départemental 2020 :		13,97			

Le produit attendu si maintient des taux est de **66 284 €**

Si augmentation de 1 % du produit attendu soit 1 % de 66 284 soit 662.84 soit un produit attendu de 66 946 €

Ce qui porte les taux à :

- Taxe Foncières Bâti : 9.37 %
- Taxe Foncières Non Bâti 30.83 %
- Taux conseil départemental pour reversement compensation taxe habitation 14.11 %

Si maintient des taux 2020 le montant à noter dans le budget 2021 recette de fonctionnement compte 73111 : 700241 €

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES PO				
66 284	+	1 808	+	1 392
à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP
			+	757
				Versement coefficient correcteur
			+	70 241
				au titre de la fiscalité directe locale

### Vote des Subventions au budget Principal 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal cote les subventions ci-dessous au budget Principal 2021

	budget 2020
Académie de la Dombes	50,00 €
ADAPEI	80,00 €
ADMR	50,00 €
Subvention aux anciens combattants	130,00 €
APE collège Saint André de Corcy	40,00 €
Subvention Ass. Sport et Loisirs	300,00 €
Subvention Banque Alimentaire	50,00 €
Subvention Croix Rouge	50,00 €
FCPE Ambérieux en Dombes	100,00 €
FCPE St André de Corcy 1 élève / 2020	20,00 €
Fonds de solidarité logement 0,30 €x 285 hbts = 85,50	100,00 €
Subvention aux Maisons Familiales	100,00 €
Subvention Oxy'jeune / cantine	500,00 €
Subvention Passerelle en Dombes	150,00 €
Subvention prévention routière	30,00 €
Subvention Restaurant du Cœur	150,00 €
Subvention chien guide aveugle	50,00 €
Subvention Sou des Ecoles	450,00 €
Subventions sur délibération	8 917.74 €



## Préparation et vote des budgets

### Excédent dégagé

excédent fonctionnement année 2020	80 454,95 €
frais de scolarité Ambérieux payés sur 2021	21 197,96 €
<b>Excédent de fonctionnement réel 2020</b>	<b>59 256,99 €</b>

avec travaux investissement pour 40 671,64 € et 23 280,31 entretien  
**montant des travaux compte 615 entretien** 23 280,31 €

61521 entretien terrain : tonte, abbatage arbres fleurs , travers chene escalier  
fauchage parcelle mairie lot Cœur Village : 11 988,58  
615221 et 615228 entretien bâtiment : 995,97  
615231 entretien voie et réseau : fauchage accotement, abbatage arbre bordure voie  
panneaux lotissement, curage et drainage fossé Carronnes, refection virage route Chîntre : 10 295,76 €

**montant des investissements 2020** 40 671,64 €

frais notaire retrocession parties communes : 4 700 €  
dalle abri bus 480 € et abri bus 1 662,68 €  
réfection chemin des Etangs, busage fossé, chemin piéton lot Cœur Village  
drainage terrain cimétière : 29 093,94 €  
souffleur, perforeuse meuleuse .... 1 291,96 €  
6 tables et 2armoires salle de conseil 3 443,06

#### Budget Principal :

Le budget 2020 a été voté, à l'unanimité, en équilibre à :

- Fonctionnement : **621 613.79 €**
- Investissement : **269 402.90 €**

#### Budget Assainissement Collectif :

Le budget Assainissement Collectif 2021 a été voté, à l'unanimité, en équilibre à :

- Exploitation : **13 000.00 €**
- Investissement : **2 800.00 €**

## Compte rendu réunions

Conseil Municipal Enfants : 9 élus pas d'enfant de Sainte Olive, projet jeux pour enfants et parcours sportifs.

Communauté de Communes de la Dombes : vote des budgets

## Questions diverses

- Dans le cadre de la lutte contre les ragondins et rats musqués, la Communauté de Communes de la Dombes nous a fait passer une fiche : comment les reconnaître, rôle de piègeurs, pièges utilisés ... Et nous propose qu'une personne de la commune puisse bénéficier de la formation d'agrément de piègeur.
- ALEC 01 (ex Hélianthe) association pour assurer la promotion des économies d'eau, d'énergie, de ressources naturelle et le développement et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle du département. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ALEC01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône Alpes. Afin de répondre à l'évolution législative ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale. ALEC 01 sera une société anonyme dont le capital social sera intégralement détenu par les collectivités Territoriales et les groupements de collectivité. Capital initial 408 000€ divisé en 4 080 actions de 100 €. La Commune à la possibilité d'acheter une action.
- CRÔA Edition souhaite publier en 2022 le premier numéro de "Chronique en Dombes" et souhaite une participation de la mairie par un promesse d'achat ce qui permettre à CRÔA Editions de publier son 1<sup>er</sup> numéro début avril. Il sera demandé si la commune peut acheter 150 exemplaires du 1<sup>er</sup> numéro.  
ADAPEI opération brioches le 16 octobre 2021'

ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30